

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Adocia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 1.6 Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance des revenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres



Sylvain Boccon-Gibod



Sylvain Lauria

Bilan (normes françaises)

ACTIF - (en milliers euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Montant Brut	Amort. Et Prov	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	11	11	0	0
* Concessions, brevets et droits similaires	75	75	0	2
TOTAL immobilisations incorporelles	86	86	0	2
Immobilisations corporelles				
* Terrains	127		127	127
* Installations techniques, matériel et out. Industriel	2 245	1 474	771	495
* Autres immobilisations corporelles	1 775	998	777	242
* Immobilisations en cours	155		155	
* Avances et acomptes	33		33	
TOTAL immobilisations corporelles	4 334	2 472	1 862	863
Immobilisations financières :				
* Participations évaluées par mise en équivalence				
* Autres participations	0		0	
* Créances rattachées à des participations				
* Autres titres immobilisés				
* Prêts				
* Autres immobilisations financières	491		491	886
TOTAL immobilisations financières	491	0	491	886
ACTIF IMMOBILISE	4 911	2 558	2 353	1 751
Stocks et en-cours	85	62	23	35
Créances				
* Avances, acomptes versés sur commandes	330		330	109
* Créances clients et comptes rattachés	5 150		5 150	158
* Autres créances	7 824		7 824	368
* Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	13 304		13 304	636
Disponibilités et Divers				
* Valeurs mobilières de placement	40 182		40 182	2 036
* Disponibilités	31 720		31 720	47 762
* Charges constatées d'avance	344		344	288
TOTAL Disponibilités et Divers	72 247		72 247	50 086
ACTIF CIRCULANT	85 636	62	85 574	50 757
Ecarts de conversion actif	16		16	2
TOTAL ACTIF	90 562	2 620	87 943	52 510

PASSIF - (en milliers euros)	31/12/2015	31/12/2014
	<i>Montant Net</i>	<i>Montant Net</i>
Situation nette		
Capital Social ou individuel dont versé	685	622
Primes d'émission, de fusion, d'apport	79 587	49 803
Report à nouveau	(7 272)	(31 006)
Résultat de d'exercice	4 478	23 734
TOTAL Situation Nette	77 477	43 152
CAPITAUX PROPRES	77 477	43 152
Avances conditionnées	891	2 441
AUTRES FONDS PROPRES	891	2 441
Provisions pour risques	16	3
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	3
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	163	
TOTAL Dettes financières	163	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 443	2 649
Dettes fiscales et sociales	3 843	4 190
Autres dettes	11	12
TOTAL dettes diverses	9 297	6 851
Produits constatés d'avance	99	63
DETTES	9 558	6 913
Ecarts de conversion passif	0	1
TOTAL PASSIF	87 943	52 510

Compte de résultat (normes françaises)

COMPTE DE RESULTAT - (en milliers euros)	31/12/2015			31/12/2014
	France	Export	Montant Net	Montant Net
Ventes de marchandises				
Production Vendue de services	4	26 185	26 189	41 043
TOTAL Chiffres d'affaires nets	4	26 185	26 189	41 043
Subventions d'exploitation			1 050	(2)
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges			159	67
Autres produits			0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	4	26 185	27 397	41 107
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements			1 109	946
Variation de stock mat. Prem. et approvisionnements			25	15
Autres achats et charges externes			20 899	8 363
TOTAL charges externes			22 033	9 324
Impôts, taxes et versements assimilés			255	622
Salaires et traitements			6 410	4 982
Charges sociales			3 024	2 256
TOTAL charges de personnel			9 434	7 238
Dotations aux amortissements sur immobilisations			437	277
Dotations aux provisions sur actif circulant			55	75
TOTAL dotations d'exploitations			491	352
Autres charges d'exploitation			42	41
CHARGES D'EXPLOITATION			32 254	17 576
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 857)	23 531
Produits des autres Valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé			584	80
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			22	151
Différences positives de change			1 937	528
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL produits financiers			2 543	758
Dotations financières aux amortissements et provisions				22
Intérêts et charges assimilées			16	
Différences négatives de change			374	5
TOTAL Charges financières			390	27
RESULTAT FINANCIER			2 153	732
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			(2 704)	24 263
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			16	6
Produits exceptionnels sur opérations en capital			120	503
Reprises sur provision et transferts de charges				
TOTAL produits exceptionnels			136	510
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			55	1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et prov				
TOTAL Charges exceptionnelles			55	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL			81	509
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(421)
Impôts sur les bénéfices			7 101	(617)
BENEFICE OU PERTE			4 478	23 734

Amortissement (normes françaises)

AMORTISSEMENT - (en milliers euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	<i>Montant début exercice</i>	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Montant fin exercice</i>	<i>Amort. linéaires</i>	<i>Amort. exceptionnels</i>
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Frais d'étab. et de développement	11			11	11	
Autres immobilisations incorporelles	73	2		75	75	
TOTAL immobilisations incorporelles	84	2	0	86	86	0
Installations techn. et outillage industriel	1 262	213	1	1 474	1 474	
Installations générales, agencements et divers	416	149		565	565	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	433	73	73	433	433	
Emballages récupérables et divers				0	0	
TOTAL immobilisations corporelles	2 111	435	74	2 472	2 472	0
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GENERAL	2 195	437	74	2 558	2 558	0

AMORTISSEMENT - (en milliers euros)	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	<i>Montant début exercice</i>	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Montant fin exercice</i>	<i>Amort. linéaires</i>	<i>Amort. exceptionnels</i>
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Frais d'étab. et de développement	11			11	11	
Autres immobilisations incorporelles	70	3	(0)	73	73	
TOTAL immobilisations incorporelles	81	3	(0)	84	84	0
Installations techn. et outillage industriel	1 094	168		1 262	1 262	
Installations générales, agencements et divers	368	48		416	416	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	376	57		433	433	
Emballages récupérables et divers	0			0	0	
TOTAL immobilisations corporelles	1 837	273	0	2 110	2 110	0
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GENERAL	1 918	276	(0)	2 195	2 195	0

Provisions Inscrites au Bilan (normes françaises)

PROVISION INSCRITES AU BILAN - (en milliers euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015			Période du 01/01/2014 au 31/12/2014		
	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Montant fin exercice</i>	<i>Augmentations dotations</i>	<i>Diminutions reprises</i>	<i>Montant fin exercice</i>
PROVISION REGLEMENTEES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	13,2		15,7	2,5		2,5
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	13,2	0,0	15,7	2,5	0,0	2,5
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		0,0	0,0			0,0
TOTAL GENERAL	13,2	0,0	15,7	2,5	0,0	2,5

Etat des échéances des créances et des dettes (normes françaises)

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015							
	Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'1 an et 5 ans ou plus
ETAT DES CREANCES - (en milliers euros)				ETAT DES DETTES - (en milliers euros)			
Autres immobilisations financières	491		491	* à 1 an maximum à l'origine			
TOTAL de l'actif immobilisé	491		491	* à plus d'un an à l'origine			
De l'actif circulant				Emprunts et dettes financières divers			
Clients douteux ou litigieux				Fournisseurs et compte rattachés	5 443	5 443	
Autres créances clients	5 150	5 150		Personnel et comptes rattachés	1 805	1 805	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				Sécurité sociale et autres organismes	1 489	1 489	
Personnel et comptes rattachés				Impôts sur les bénéficiaires			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16	16		Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	
État - Impôts sur les bénéficiaires	7 101	6 768	333	Obligations cautionnées			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	637	637		Autres impôts, taxes et assimilés	549	549	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	71	71		Dettes sur immo. et comptes rattachés			
État - Divers				Groupe et associés	163	163	
Groupe et associés				Autres dettes	11	11	
Débiteurs divers	330	330		Dettes représentat. de titres empruntés			
TOTAL de l'actif circulant	13 304	12 971	333				
Charges constatées d'avance	344	344		Produits constatés d'avance	99	99	
TOTAL GENERAL	14 139	13 315	824		9 558	9 558	

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014							
	Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'1 an et 5 ans ou plus
ETAT DES CREANCES - (en milliers euros)				ETAT DES DETTES - (en milliers euros)			
Autres immobilisations financières	905		905	* à 1 an maximum à l'origine			
TOTAL de l'actif immobilisé	905		905	* à plus d'un an à l'origine			
De l'actif circulant				Emprunts et dettes financières divers			
Clients douteux ou litigieux				Fournisseurs et compte rattachés	2 649	2 649	
Autres créances clients	158			Personnel et comptes rattachés	1 823	1 823	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				Sécurité sociale et autres organismes	1 207	1 207	
Personnel et comptes rattachés				Impôts sur les bénéficiaires	544		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12	12		Taxe sur la valeur ajoutée	1	1	
État - Impôts sur les bénéficiaires	0	0		Obligations cautionnées			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	356	356		Autres impôts, taxes et assimilés	615	615	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés				Dettes sur immo. et comptes rattachés			
État - Divers				Groupe et associés			
Groupe et associés				Autres dettes	13		
Débiteurs divers	109	109		Dettes représentat. de titres empruntés			
TOTAL de l'actif circulant	635	476	0				
Charges constatées d'avance	288	288		Produits constatés d'avance	63		
TOTAL GENERAL	1 828	765	905		6 913	6 913	

Charges à Payer (normes françaises)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN - (en milliers euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 158
Dettes fiscales et sociales	3 002
TOTAL	6 160

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN - (en milliers euros)	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280
Dettes fiscales et sociales	3 160
TOTAL	4 440

Produits à recevoir (normes françaises)

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN - (en milliers euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des particuliers	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	5 065
Personnel	
Organismes sociaux	0
Etat	71
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	330
Valeur Mobilières de placement	
Disponibilités	102
TOTAL	5 568

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN - (en milliers euros)	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des particuliers	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	158
Personnel	
Organismes sociaux	12
Etat	356
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	109
Valeur Mobilières de placement	
Disponibilités	16
TOTAL	651

Immobilisation (normes françaises)

IMMOBILISATION - (en milliers euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015						
	Valeur Brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement	11					11	
Autres immobilisations incorporelles	75					75	
TOTAL immobilisations incorporelles	86		0		0	86	
Constructions	127					127	
Installations techniques et outillage industriel	1 756		489		(1)	2 245	
Installations générales, agencements et divers	550		546			1 096	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	540		212		(73)	679	
Immobilisations corporelles en cours	0		155			155	
Avances et acomptes	0		33			33	
Total immobilisations corporelles	2 974		1 434		(74)	4 334	
Immobilisations financières							
Autres participations	0		0			0	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	905	85	200		(700)	491	
Total immobilisations financières	905	85	200		(700)	491	
TOTAL GENERAL	3 965	85	1 634		(774)	4 911	

IMMOBILISATION - (en milliers euros)	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014						
	Valeur Brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement	11					11	
Autres immobilisations incorporelles	73		1			75	
TOTAL immobilisations incorporelles	84		1		0	86	
Constructions sur sol propre	127					127	
Installations techniques et outillage industriel	1 531		225			1 756	
Installations générales, agencements et divers	544		7			550	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	490		50			540	
Immobilisations corporelles en cours	8			(8)		(0)	
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	2 699		282		0	2 973	
Immobilisations financières							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	628	876	300		(900)	905	
Total immobilisations financières	628	876	300		(900)	905	
TOTAL GENERAL	3 412	876	583		(900)	3 963	

Charges et produits constatés d'avance (normes françaises)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - (en milliers d'euros)	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges ou produits d'exploitation	246
Charges ou produits financiers	
Charges ou produits exceptionnels	
TOTAL	246

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - (en milliers d'euros)	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges ou produits d'exploitation	226
Charges ou produits financiers	
Charges ou produits exceptionnels	
TOTAL	226

Composition du capital social (normes françaises)

CATEGORIES DE TITRES - Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Nombre	Valeur nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6 216 076	62 108
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	630 287	63 029
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6 846 363	684 636

CATEGORIES DE TITRES - Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Nombre	Valeur nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6 211 876	621 188
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	4 200	420
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6 216 076	621 608

Effectifs

EFFECTIFS	31/12/2015	31/12/2014
Techniciens	51	37
Cadres	58	43
Effectif total	109	80

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES

1. Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le total du Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 est de 87 943 milliers d'euros.
Le résultat net comptable est un bénéfice net de 4 478 milliers d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2016.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables:
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement ont été immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les charges de la société.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La société a bénéficié des mesures de tolérance et a opté pour le maintien des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables.

La société ne dispose pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 an
- Installations techniques : 3-5 ans (occasion – neuf)
- Agencements installations divers : 1-6 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3-5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

Les autres achats d'immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de parkings pour lesquels aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Par ailleurs, conformément au PCG et en vertu du bail de location signé avec le Grand Lyon, la société a révisé en 2014 le plan d'amortissement du poste « Installation et agencement » pour porter la durée de fin d'amortissement au 12 octobre 2017 (date de fin de bail).

1.3. Participation et autres titres immobilisés

A la date du dépôt du présent document de référence, la Société détient une filiale aux Etats-Unis dénommée Adocia Inc. qui compte deux collaborateurs : un directeur médical et un directeur marketing.

Le capital de 1 \$ de la filiale est composé de 100 actions, détenues à 100% par Adocia.

1.4. Valeurs mobilières de placement

La société place ses fonds en valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) évaluées à leur coût d'acquisition. Elle a également placée une partie de ses liquidités sur des dépôts à terme à court terme à taux fixe garanti.

A la fin de l'exercice 2015, la plus-value latente liée à ces placements s'élève à 26,4 milliers d'euros.

1.5. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec.

1.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 26,2 millions d'euros pour l'année 2015, contre 41,1 millions d'euros pour l'année 2014.

Il correspond aux revenus issus des contrats de recherche et de collaboration qui s'établissent pour l'année à 17 millions d'euros, et qui reflètent principalement la prise en charge par Lilly de toutes les dépenses internes et externes engagées par Adocia dans le cadre du développement du projet licencié. L'an dernier, sur la même période, les revenus de 0,3 million d'euro étaient constitués uniquement des contrats de faisabilité portant sur la formulation des anticorps monoclonaux. Au cours de l'année 2015, ces contrats se sont poursuivis et ont généré un montant de 0,2 million d'euros.

Les revenus de licences de l'année 2015 qui s'élèvent à 9,2 millions d'euros comprennent le paiement d'étape de 10 millions de dollars, reçu de Lilly suite aux résultats positifs obtenus lors de l'étude clinique pilote de bioéquivalence. Il s'agit du premier paiement d'étape reçu au titre

du contrat qui prévoit un montant potentiel de 520 millions de dollars de jalons de développement et de jalons commerciaux.

En 2014, le chiffre d'affaires correspond essentiellement au paiement initial reçu de Lilly suite à la signature du contrat de licence. Ce montant de 50 millions de dollars (41 millions d'euros) est reconnu en intégralité sur l'année 2014, le paiement n'étant pas remboursable et la Société ayant encaissé le montant au 31 décembre 2014.

1.7. Changement de méthodes

Aucun

2. Faits significatifs de l'exercice

L'année 2014 s'était achevée avec la signature d'un accord de licence majeur avec Eli Lilly pour le développement d'une formulation ultra-rapide d'insuline analogue avec la technologie BioChaperone®.

L'année 2015 a été marquée par une activité intense dans le cadre de partenariat, avec, dès le 20 janvier, le lancement d'un essai clinique portant sur l'effet de l'insuline ultra-rapide BioChaperone Lispro après le repas. Après la publication des résultats positifs de cet essai fin juin 2015, 3 essais ont été ensuite lancés au cours du second semestre :

- Deux études de phase 1b sur l'administration répétée d'insuline ultra-rapide, l'une réalisée chez des patients diabétiques de type 1 et l'autre réalisée chez des patients diabétiques de type 2,
- Une étude de phase 1b réalisée sur des patients diabétiques de type 1 utilisant une pompe à insuline.

Les résultats de ces 3 études sont attendus au cours du premier semestre 2016.

Comme prévu au contrat de licence et de collaboration, Lilly prend en charge l'ensemble des dépenses internes et externes supportées par Adocia.

En parallèle de ces essais portant sur la formulation U100, une formulation deux fois plus concentrée U200 a été testée au cours d'une étude pilote de bioéquivalence en comparaison avec la formulation U100. Les résultats positifs de cet essai, publiés en décembre 2015, ont permis à Adocia de recevoir un paiement d'étape de 10 millions de dollars. Il s'agit du premier paiement d'étape reçu au titre du contrat de licence qui prévoit un montant potentiel de 520 millions, si le produit atteint certains jalons de développements cliniques, réglementaires et certains objectifs de vente.

L'année 2015 a également été dense pour les projets développés sur fonds propres par Adocia :

- BioChaperone Combo, la combinaison unique d'une insuline lente glargine et de l'insuline rapide Lispro, avec des deux essais cliniques réalisés au cours de l'année 2015 : l'un sur 28 patients diabétiques de type 1 comparant BioChaperone Combo avec Humalog Mix 75/25 et l'autre chez 24 patients diabétiques de type 2 en comparaison avec Humalog Mix 75/25 et la double injection de Lantus et d'Humalog.

Dans les 2 essais, les résultats obtenus ont permis de démontrer une action prandiale précoce significativement supérieure et un effet métabolique prolongé de BioChaperone Combo par rapport à Humalog Mix 75/25. L'étude sur les patients de type 2 a également permis d'établir la preuve du concept que le produit développé par Adocia avait un effet similaire à celui de la double injection de Lantus et d'Humalog.

Les résultats de ces études permettent de valider pleinement la poursuite du développement clinique sur 2016.

- BioChaperone® insuline humaine (HinsBet) : les résultats de l'étude clinique de phase II publié en février 2015 ont démontré que l'action d'Hinsbet était significativement plus rapide

qu'Humulin® et comparable à celle d'Humalog dans la première heure (critique pour le contrôle de la glycémie). Forte de ses résultats, la Société a poursuivi le développement et préparé les prochaines études dont le lancement est prévu début 2016.

- BioChaperone PDGF-BB : l'essai clinique de phase 3 s'est poursuivi tout au long de l'année 2015 avec le recrutement et le traitement de 252 patients. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2016.

Par ailleurs, la Société a continué à collaborer avec des grands acteurs de la pharmacie en réalisant des études de faisabilités portant sur des formulations innovantes d'anticorps monoclonaux.

Sur le plan financier, l'année 2015 a été marquée par la réalisation d'un placement privé de près de 30 millions d'euro auprès d'investisseurs institutionnels, notamment américains. Cette levée de fonds de près de 10% du capital a permis de renforcer la position de trésorerie d'Adocia et d'augmenter sa visibilité auprès de la communauté financière et auprès des acteurs du monde pharmaceutique.

Sur le plan de l'organisation, Adocia a franchi une nouvelle étape dans son développement. Elle a tout d'abord créé une filiale aux Etats-Unis et recruté un général manager et un chief medical officer. Elle a également renforcé ses équipes en France en recrutant près de 25 personnes pour soutenir le développement de ses projets. Elle a étendu ses locaux et aménagé près de 700 m² supplémentaires de laboratoires et de bureaux.

Enfin, en décembre 2015, la société a fêté ses 10 ans au cours d'une journée réunissant l'ensemble des salariés, des personnes et des sociétés qui ont contribué à son succès.

3. Notes complémentaires à certains postes des états financiers

3.1. Avances remboursables et subventions Bpifrance

3.1.1. Contrat Bpifrance Financement (ex OSEO Innovation) en date du 12 mars 2007

Dans le cadre du projet Ostéoporose, la Société a conclu un contrat avec Bpifrance Financement en date du 12 mars 2007 en vertu duquel la Société a bénéficié d'une avance remboursable d'un montant total de 2.250 millions d'euros pour le développement d'un nouveau système de libération locale et contrôlée des facteurs de croissance pour la régénération osseuse. L'ensemble des conditions techniques et financières ayant été réalisées la Société a perçu l'intégralité de cette aide remboursable en quatre versements intervenus entre le 15 mars 2007 et le 15 février 2010.

Conformément aux termes du contrat, un montant de 0,7 million d'euros était remboursable au plus tard le 31 mars 2013 quelle que soit l'issue du programme, inconnue à la date du présent document de référence. A ce titre, la Société a remboursé la première échéance pour un montant de 0,3 millions d'euros en 2012 et un deuxième montant de 0,4 million d'euros a été remboursé le 1er avril 2013.

Le solde de l'avance (i.e., 1.550 millions d'euros) ne sera remboursable qu'en cas de succès technique et/ou commercial constaté par Oséo sur le projet faisant l'objet du financement.

Un dossier de constat d'échec a été déposé le 25 mars 2014 et a donné lieu à une expertise financière et technique. En 2014, la société n'a eu aucun retour à la date de dépôt du présent document de référence de la suite donné à ce dossier.

L'avance remboursable de Bpifrance Financement pour le projet de reconstruction osseuse (ostéoporose) d'un montant initial de 2,25 millions d'euros a été soldée au cours de l'exercice 2015.

Suite à l'échec partiel de ce projet constaté en 2015, un montant de 1,050 million d'euros a ainsi fait l'objet d'un abandon de créances par Bpifrance et a été porté en subvention. Le solde non remboursé de l'avance (0,5 million d'euros) a été réglé par Adocia au 30 septembre 2015.

3.1.2 Contrat Bpifrance Financement (ex OSEO Innovation) en date du 25 avril 2012

Dans le cadre du projet Insuline, la Société a conclu un contrat avec Bpifrance Financement en date du 25 avril 2012 en vertu duquel la Société a bénéficié d'une avance remboursable d'un montant total de 0,8 millions d'euros pour le développement d'une formulation d'insuline « humaine » à action rapide et l'étude clinique de Phase 2a. L'ensemble des conditions techniques et financières ayant été réalisées la Société a perçu l'intégralité de cette aide remboursable le 30 avril 2012.

3.1.3 Contrat COFACE – Assurance prospection commerciale internationale en date du 1er octobre 2012

Dans le cadre de sa prospection sur de nouveaux marchés (Inde et Chine), la Société a conclu, moyennant le versement d'une prime de 2% du budget annuel, un contrat d'assurance Prospection avec la COFACE en date du 26 octobre 2012.

Selon les termes du contrat, la Coface garantit le remboursement de 75% du montant des dépenses engagées sur une période de garantie fixée à 4 ans courant du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2016.

Au titre des dépenses engagées sur la première période assurée, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013, la Société a reçu la somme de 0,91 million d'euros le 17 décembre 2013.

Au cours de la période allant du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014, la Société n'ayant pas engagé de dépenses de prospection sur les marchés visés, le contrat est résilié. Par conséquent, la Société est entrée en période d'amortissement sur les sommes reçues jusqu'alors, c'est-à-dire 91 milliers d'euro et selon les modalités prévues au contrat et figurant ci-dessus.

Aucun chiffre d'affaires n'ayant été réalisé en 2015, le solde de l'avance reçu n'a pas évolué.

3.2. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la société de 26,2 millions d'euros est principalement issu du contrat signé avec Lilly en 2014.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 32,3 millions d'euros contre 17,6 millions pour 2014. Les charges comprennent les postes suivants (en milliers d'euros) :

- Achats consommés:	1 133
- Charges de personnel :	9 434
- Charges externes :	20 899
- Impôts et taxes :	255
- Dotations aux amortissements et aux provisions :	491
- Autres produits et charges opérationnels :	42

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 4,9 millions d'euros contre un résultat bénéficiaire de 23,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à 2 543 milliers d'euros et 390 milliers d'euros, conduisant à un résultat financier positif de 2 153 milliers d'euros contre un résultat positif de 732 milliers d'euros pour l'exercice précédent. L'augmentation de 1 421 milliers d'euros résulte principalement du gain de change lors de l'encaissement fin 2014 du paiement initial de 50 millions de dollars de Lilly.

En conséquence le résultat courant avant impôts est négatif à 2,7 millions d'euros contre un résultat positif de 24,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Un résultat exceptionnel a été comptabilisé pour un montant de 0,1 million d'euros au titre de l'exercice 2015 contre 0,5 million en 2014.

Après prise en compte du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 6,8 millions et de la créance d'impôt sur les sociétés de 0,3 million d'euros née du report en arrière du déficit 2015 à hauteur du plafond maximal de report, soit 1 M€ (ie $1\text{M€} * 0,33\%$) sur le résultat 2014, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net après impôts de 4,5 millions d'euros au titre de l'année 2015 contre un bénéfice de 23,7 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.3. Bilan

3.3.1 Actif

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 1,9 million d'euros au 31 décembre 2015, contre 0,9 million d'euros 2014. Cette augmentation s'explique essentiellement par la rénovation et l'agrandissement des laboratoires, ainsi que par l'acquisition de matériels de recherche et de matériels informatiques liés à la croissance soutenue des effectifs sur la période.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2015 à 0,5 million d'euros, net de provision, comparé à 0,9 million d'euros en 2014. La diminution du poste résulte essentiellement de la variation des moyens alloués à la société Kepler (teneur de titre) pour assurer la liquidité du titre. En effet, conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700.000 euros. Le 10 septembre 2015, les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200.000 euros.

Au cours de l'exercice 2015, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société. Au 31 décembre 2015, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 4.185 actions d'une valeur comptable totale de 308,4 milliers d'euros évaluée au cours d'achat des actions.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 85,57 millions d'euros, dont 71,90 millions d'euros de disponibilités.

Les créances ont fortement progressé, passant de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2014, à 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le solde des créances clients est essentiellement constitué, de la créance envers Eli Lilly, née de la facturation trimestrielle des dépenses afférentes au contrat de collaboration signé en décembre 2014. Le solde des autres créances comprend des créances envers l'Etat, notamment le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice (CIR) pour 6,8 millions d'euros, la créance de carry back pour 0,3 million d'euros, la créance de TVA et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). En 2014, la créance de CIR avait été imputée sur la dette d'impôt sur les sociétés (IS).

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et équivalents de trésorerie se situent à 72 millions d'euros comparé à un montant de 49,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cet accroissement de trésorerie de 22,3 millions d'euros est notamment lié à l'augmentation de capital de près de 30 millions d'euros (net de frais) réalisée en mars 2015 auprès d'investisseurs spécialisés dans le domaine de la santé. La position de trésorerie de fin d'année intègre également l'encaissement d'un paiement d'étape de 10 millions de dollars (9,2 millions d'euros) reçu d'Eli Lilly suite aux résultats positifs obtenus dans une étude pilote de bioéquivalence comparant BioChaperone Lispro U200 à BioChaperone U100.

Sur l'année 2015, la consommation nette de trésorerie nécessaire au financement des opérations s'est élevée à 15,4 millions d'euros, comparé à 10,6 millions d'euros sur la même période l'an dernier.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0,3 million d'euros, en ligne avec 2014.

3.3.2 Passif

Le capital social s'élevait à la somme de 684 636,30 euros au 31 décembre 2015, contre 621 607,60 euros au terme de l'exercice précédent. Les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 79,5 millions d'euros, contre 49,8 millions d'euros en fin d'exercice 2014. Cette augmentation de 29,7 millions d'euros s'explique par le placement privé de 30 millions d'euros réalisé en début d'exercice 2015.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 7,3 millions d'euros pour un montant débiteur l'an dernier de 31 millions d'euros, la variation correspondant à l'affectation du bénéfice enregistré en 2014 pour un montant de 23,7 millions d'euros.

Les avances conditionnées ont diminué, de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2014, à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2015 (voir note 3.1 concernant les avances remboursables).

3.3.3 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes s'élèvent à la somme de 9,6 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elles sont constituées principalement :

- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : 5,4 millions d'euros
- de dettes fiscales et sociales pour : 3,8 millions d'euros

L'augmentation des dettes résulte principalement des dettes fournisseurs, et traduit la forte augmentation de l'activité sur l'exercice, notamment au service du contrat de collaboration signé avec Eli Lilly fin 2014.

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les dettes fournisseurs d'un montant total de 5,7 millions d'euros, contre 2,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

Catégories de fournisseurs (en milliers d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Paie ment comptant	1 126	541
Paie ment à 30 jours	1 026	663
Paie ment à 45 jours	271	143
Paie ment à 60 jours	39	11
Litiges	93	13
Fournisseurs Factures non parvenues	3 158	1 280

5. Proposition d'affectation des bénéfices de l'exercice 2015

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 4,5 millions d'euros au compte de report à nouveau débiteur.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 15 553 euros au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7. Engagements hors bilan

7.1. Engagement de retraite

La société a fait le choix de ne pas comptabiliser, sous forme de provision, ses engagements en matière de départ à la retraite.

Elle a cependant procédé à une approche chiffrée de ces engagements dans les comptes établis en normes IFRS pour un montant de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2015 contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2014.

(se référer à la note 3.11 des annexes aux comptes consolidés établis en normes IFRS, présente dans le paragraphe 20.1 du présent document de référence).

7.2. Signature d'un bail avec le Grand Lyon

Le Siège social de la Société est situé au 115, avenue Lacassagne, 69003 à Lyon, sur deux étages d'un immeuble à usage de pépinière d'entreprises innovantes en biotechnologie, sur une superficie totale de 2.709 m² environ.

A noter que la Société a également conclu un contrat de location de parking couvert, en vigueur depuis le 13 octobre 2011.

(Se référer au paragraphe 8.1 du présent document de référence concernant la signature des baux)

La charge de loyer (hors charges locatives) s'est élevée à 378 milliers d'euros et les charges locatives se sont élevées à 139 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.3. Signature de crédits baux

La Société possède plusieurs biens financés par crédit-bail. Fin décembre 2015, elle est détentrice de deux contrats. Le premier porte sur un bien dont la valeur d'acquisition est de 72 milliers d'euros financé sur 3 ans et le deuxième porte sur des équipements dont la valeur totale d'acquisition est de 85 milliers d'euros financés sur 4 ans.

8. Autres informations

8.1. Actions gratuites

Suite à la délégation reçue de l'AGO du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration a procédé à plusieurs reprises à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société détaillées ci-dessous :

	Dates des Conseils d'administration ayant décidé l'attribution				
	23/01/2008	06/06/2008	15/12/2009	05/03/2010	07/12/2010
Nombre d'actions gratuites attribuées	42 000	5 600	5 600	5 600	5 600
Actions annulées	2 100	0	0	0	0
Actions acquises et disponibles	39 900	5 600	4 200	2 800	2 800
Actions cédées	11 600		410	200	0
Actions acquises et restant disponibles	28 300	5 600	3 790	2 600	2 800
Actions acquises en cours de conservation	0	0	1 400	2 800	2 800
Actions attribuées mais non encore acquises	0	0	0	0	0
Fin de période d'acquisition	<i>terminée</i>	<i>terminée</i>	<i>terminée</i>	<i>terminée</i>	<i>terminée</i>
Fin de période de conservation	<i>terminée</i>	<i>terminée</i>	1 400 actions : déc. 2016	1 400 actions : mars 2016	1 400 actions : déc 2016
				1 400 actions : mars 2017	1 400 actions : déc 2017

Suite à la délégation reçue de l'AGE du 12 novembre 2015, plusieurs attributions ont eu lieu en 2015 :

- Un premier plan, décidé par le conseil le 10 décembre 2015, dans le cadre des 10 ans d'Adocia, a concerné l'ensemble du personnel, avec un montant individuel d'actions dépendant du statut et de l'ancienneté du salarié. Ce plan porte sur 39 150 actions. Les actions seront définitivement acquises à l'expiration d'une période de 2 ans, soit le 10 décembre 2017, à la condition que le bénéficiaire soit toujours salarié du groupe Adocia à cette date. Il n'y a pas de période de conservation.
- Un deuxième plan, décidé par le conseil du 16 décembre 2015, a été consenti au bénéfice de trois salariés, dont Olivier Soula, directeur général délégué, pour un total de 10.000 actions sur la base des performances de l'année 2015. Les actions seront définitivement acquises à l'expiration d'une période d'un an, soit le 16 décembre 2016, à la condition que le bénéficiaire soit toujours dans le groupe Adocia à cette date. La période de conservation a été fixée à 1 an à compter du 16 décembre 2016.
- Enfin, un troisième plan, décidé par le conseil du 16 décembre 2015 et portant sur 12 600 actions a été mis en place pour les salariés relevant d'une des catégories suivantes : directeurs, chef de service, chef de projet sénior et/ou expert et chercheur sénior / expert. Un quart des actions ainsi attribuées seront définitivement acquises à l'expiration de chaque année écoulée à compter du 16 décembre 2015, avec un premier quart le 16 décembre 2016. L'acquisition définitive des actions est conditionnée à la présence du bénéficiaire concerné dans le groupe

Adocia jusqu'à l'issue de chaque période d'acquisition considérée. La période de conservation a été fixée à un an commençant à courir à compter de l'expiration de chaque période d'acquisition

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions gratuites attribuées :

	Dates des Conseils d'administration ayant décidé l'attribution			TOTAL
	10/12/2015	16/12/2015	16/12/2015	
Nombre d'actions gratuites attribuées	39 150	10 000	12 600	121 150
Actions annulées	0	0	0	2 100
Actions acquises et disponibles	0	0	0	55 300
Actions cédées	0	0	0	12 210
Actions acquises et restant disponibles	0	0	0	43 090
Actions acquises en cours de conservation	0	0	0	7 000
Actions attribuées mais non encore acquises	39 150	10 000	12 600	56 750
Fin de période d'acquisition	39 150 actions : déc 2017	10 000 actions : déc 2016	3 150 actions : déc 2016 3 150 actions : déc 2017 3 150 actions : déc 2019 3 150 actions : déc 2020	
Fin de période de conservation	Pas de période de conservation compte tenu de la période d'acquisition de 2 ans	10 000 actions : déc 2017	3 150 actions : déc 2017 3 150 actions : déc 2018 3 150 actions : déc 2019 3 150 actions : déc 2020	

8.2. Bons de souscriptions d'actions

Suite à la délégation reçue de l'AGO du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration a procédé à l'émission de 210 bons de souscription d'actions autonomes (BSA), émis gratuitement, au bénéfice de consultants exerçant des fonctions scientifiques dans la société.

Faisant usage de la délégation consentie lors de l'assemblée générale du 18 juin 2013, le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2013 a décidé l'émission de 20.000 BSA au bénéfice d'administrateurs indépendants.

En date du 31 mars 2015, conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 18 juin 2013, le conseil d'administration a décidé de consentir des options de souscription d'actions à deux salariés d'Adocia Inc. Un nombre total de 20.000 options de souscription d'actions ordinaires a été ainsi consenti, chacun des salariés recevant 10.000 options de souscription d'actions ordinaires.

Pour chaque bénéficiaire, les options de souscription peuvent être exercées, au prix de 55,64 euros, par quart, chaque année au 1^{er} janvier, avec une première tranche exerçable à compter du 1^{er} janvier 2016. Les options ne pourront plus être exercées à l'expiration d'une période de dix ans commençant à courir au jour de leur attribution, soit au plus tard le 31 mars 2025. A l'issue du délai de dix ans suivant l'émission des options de souscription d'actions, les options qui n'auront pas été exercées seront caduques et ne pourront plus ouvrir droit à la souscription d'actions de la Société.

En date du 16 décembre 2015, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 12 novembre 2015, le conseil d'administration a décidé de consentir des options de souscription d'actions à deux salariés d'Adocia Inc. Un nombre total de 4.000 options de souscription d'actions ordinaires a été ainsi consenti.

Pour chaque bénéficiaire, les options de souscription peuvent être exercées, au prix de 71,12 euros, par quart, chaque année au 1^{er} janvier, avec une première tranche exerçable à compter du 1^{er} janvier 2017. Les options ne pourront plus être exercées à l'expiration d'une période de dix ans commençant à courir au jour de leur attribution, soit au plus tard le 16 décembre 2025. A l'issue du délai de dix ans suivant l'émission des options de souscription d'actions, les options qui n'auront pas été exercées seront caduques et ne pourront plus ouvrir droit à la souscription d'actions de la Société.

700 BSA ont été souscrits au cours de l'année 2015.

8.3. Bons de souscription de parts de Créateur d'entreprise (BSPCE)

Conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 18 juin 2013, le conseil d'administration a, lors de sa réunion du 13 décembre 2013, décidé d'émettre, à titre gratuit, un nombre total de 50.400 BSPCE au profit de certains salariés et dirigeants de la Société, donnant droit à la souscription de 50.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Conformément à la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 24 juin 2014, le conseil d'administration a, lors de sa réunion du 25 septembre 2014, décidé d'émettre, à titre gratuit, un nombre total de 119.600 BSPCE au profit de certains dirigeants et salariés de la Société, donnant droit à la souscription de 119.600 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Faisant usage de la délégation consentie lors de l'assemblée générale du 12 novembre 2015, le conseil d'administration du 16 décembre 2015 a décidé l'émission de 40.000 « BSPCE 2015 Dirigeants » au bénéfice de Gérard Soula, président directeur général, donnant droit à la souscription de 40 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro.

5 600 BSPCE ont été exercés au cours de l'année 2015.

8.4. Droits individuels à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation permet à chaque salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation utilisable à son initiative, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Il est d'une durée de 20 heures par an, cumulables sur 6 ans, avec un plafonnement de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés de l'entreprise et non éteints au 31 décembre 2014 s'élève à 5.476 heures.

Deux actions de formation au titre du droit individuel à la formation (DIF) ont été entreprises au cours de l'année 2014 pour un volume d'heures total de 68 heures et un salarié est parti en congé individuel de formation (CIF) du 01/09/2014 au 31/05/2015.

A partir du 1er janvier 2015, le dispositif du DIF disparaît. Les heures de DIF non utilisées au 31 décembre 2014 pourront alimenter le nouveau compte personnel de formation et ce, à la demande du salarié.

8.5. Evènements postérieurs à la clôture

En date du 18 janvier 2016, la Société a signé une promesse de vente avec la Métropole de Lyon pour l'acquisition du bâtiment où sont situés ses locaux 115 avenue Lacassagne, 69003 Lyon. La promesse de vente porte sur le bâtiment dénommé « Pépinière Lacassagne » d'une surface totale de 7.120 m², le terrain sur lequel se trouve le bâtiment ainsi que 43 emplacements de parkings. Le prix d'acquisition de l'ensemble a été fixé à 5 millions d'euros, hors TVA et hors frais d'enregistrements. La Société prévoit de financer cette acquisition par emprunt bancaire (condition suspensive de la promesse).

La Société dispose de la jouissance immédiate du bien, et ce, dès la signature de la promesse de vente.

La signature de l'acte de vente devrait intervenir au cours du mois d'avril 2016.